

RAPPORT

**COMMUNE
DE
VOISINS LE BRETONNEUX**

ORIENTATIONS
BUDGÉTAIRES
2018



SOMMAIRE

INTRODUCTION : LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DEPUIS LA LOI NOTRE - PAGE 2

1

PAGES 5 À 12

LES ÉLÉMENTS DE CONTEXTE POUR 2018

A - Le contexte national

La réforme de la Taxe d'habitation
La revalorisation des valeurs locatives

B - Les relations État-Collectivités locales

Les ressources
Les prélèvements
Les relations financières avec SQY

C - La situation de la Ville

La politique tarifaire, les subventions aux associations, l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement
Analyse financière
État de la dette

2

PAGES 13 ET 14

LES TENDANCES BUDGÉTAIRES

ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ

A - Les orientations pour le budget 2018

B - La section de fonctionnement

3

PAGES 14 À 15

LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

A - Programmation pluriannuelle des investissements 2018/2020

B - Conclusion

4

PAGES 16 À 21

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

A - Les avantages

B - Le temps de travail

C - Les effectifs

D - Les prévisions budgétaires

E - Les outils pour une meilleure maîtrise

INTRODUCTION : LE RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DEPUIS LA LOI NOTRE

“ Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport sur les orientations générales du budget doit avoir lieu au Conseil municipal dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget. Ce rapport donne lieu à un débat dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Ce rapport doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. En outre, il précise la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs de personnel, notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail,

Le présent rapport s'articule autour des points suivants :

- 1/ les éléments de contexte pour 2018,
- 2/ les tendances budgétaires et les grandes orientations de la Collectivité,
- 3/ la programmation des investissements de la Commune.
- 4/ l'évolution des dépenses de personnel

”

A - LE CONTEXTE NATIONAL

La loi de finances prévoit une croissance de 1.7 % du PIB et une inflation de 1.1 %. L'année 2018 voit la publication d'une autre loi d'importance, dite de programmation des finances publiques 2018 – 2022 (LPFP), qui marque le renforcement de mesures contraignantes pour les collectivités locales. Celle-ci prend le relais de la LPFP précédente 2012 – 2017 qui avait depuis 2014 associé les collectivités territoriales à l'effort de redressement des comptes publics.

Après un objectif de déficit fixé à 2.9 % pour 2017, l'objectif de réduction des déficits est programmé à hauteur de 2.6 % en 2018 pour atteindre 0.2 % en 2022. Cette baisse attendue représente 71 milliards d'€ sur 6 ans avec une accélération sur les 3 dernières années. L'effort demandé aux collectivités atteindra 13 milliards d'ici 2022.

Sous l'effet de la mise en place des contrats passés entre les représentants de l'Etat et les 314 plus grandes collectivités territoriales ayant pour objectif de limiter l'augmentation des budgets, les dépenses des collectivités territoriales devraient décélérer de 1.8 % en 2017 à 1.2 % en 2018.

Les autres communes voient leur dette encadrée selon les strates. Une nouvelle règle prudentielle est établie pour mesurer la soutenabilité financière du recours à l'emprunt. Un ratio d'endettement est introduit (article L 1612-14-1 du Code Général des Collectivités Territoriales) pour limiter en nombre d'années, la capacité de désendettement. Pour les communes >10 000 habitants, la capacité de désendettement autorisée est de 5,8 ans.

Au 1^{er} janvier 2018, le ratio pour la ville de Voisins le Bretonneux est de 9 mois (l'encours de la dette s'élève à 1 176 572 €).

Le respect de ce nouveau pacte financier entre l'État et les collectivités locales et les économies qui sont attendues permettent d'envisager une stabilité des dotations de l'État, notamment de la DGF, en 2018.



LA RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION (TH)

Le Gouvernement a annoncé une réforme de la Taxe d'habitation. Alors qu'en 2017, 18 % des contribuables ne paient pas de TH, ce pourcentage atteindra 80 % en 2020.

Pour information, actuellement, 20 % des contribuables français paient 80 % en valeur de la TH.

La réforme concerne les contribuables dont le revenu est inférieur à :

1 part : 27 000 € de revenu fiscal de référence (RFR)

1 couple : 43 000 € de RFR

1 couple avec un enfant : 49 000 € de RFR

1 couple avec 2 enfants : 55 000 € de RFR

puis + 6 000 € de RFR par part supplémentaire

Les personnes concernées par la réforme verront leur TH diminuer de 30 % en 2018, 65 % en 2019 et 100 % en 2020.

Sur cette période triennale, l'État prendra en charge les dégrèvements et il n'y aura pas, de ce fait, d'incidence

financière pour les villes. Toutefois, les éventuelles augmentations de taux ou d'abattements qui seraient décidées seront supportées par les contribuables.

La référence retenue pour les dégrèvements pris en charge par l'État (en lieu et place des contribuables) correspond aux décisions appliquées en 2017 (exemple : délibération portant modification d'abattements prise avant le 31 octobre 2016 et taux d'imposition 2017).

De ce fait, les villes qui augmenteront le taux de TH en 2018, 2019 ou 2020 imposeront aux contribuables concernés par la réforme de payer cette augmentation. Ils recevront leur avis avec la redevance audiovisuelle.

Techniquement, les recettes étant compensées par un dégrèvement pris en charge par l'État, la réforme de la TH est sans incidence financière pour Voisins le Bretonneux. La délibération et l'inscription budgétaire des recettes fiscales sont identiques à l'année dernière.

LA REVALORISATION DES VALEURS LOCATIVES

À compter de 2018, la revalorisation des valeurs locatives TH et Taxe Foncière (TF) suivra le niveau de l'inflation (calculé en fonction de l'évolution du niveau de l'indice des prix à la consommation entre novembre N-1 et novembre N-2). Le coefficient était jusqu'à présent fixé dans la loi de finances (1,004 en 2017, 1,01 en 2016).

Au vu des indices de novembre 2016 (100.35) et de novembre 2017 (101.53), la revalorisation des valeurs locatives pour 2018 devrait être d'environ 1 %, soit conforme à 2017. Cette augmentation représente un produit fiscal supplémentaire évalué à 75 993 €.

Les allocations compensatrices d'exonération de fiscalité locales verront leur taux de compensation figés au niveau de 2017, soit 68 375 € pour la TH et 3 114 € pour la TF.



B - LES RELATIONS ÉTAT - COLLECTIVITÉS LOCALES

LES RESSOURCES

LA DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

La dotation devrait être stable en 2018 et ne devrait pas subir de ponction supplémentaire liée au redressement des comptes publics. Les éléments définitifs devraient être communiqués en avril par la Préfecture.

À Voisins le Bretonneux, la dotation devrait donc être conforme au montant 2017 qui s'élevait à 624 727 €, en forte baisse par rapport à l'enveloppe 2016 de 964 950 €. Une part significative de cette diminution (158 538 €) correspond à la contribution de la commune au redressement des finances publiques.

Pour information, les dotations des années antérieures atteignaient 1 923 K€ en 2012, 1 862 K€ en 2013, 1 686 K€ en 2014 et 1 311 K€ en 2015.

LA DCRTP (DOTATION DE COMPENSATION DE LA RÉFORME DE LA TAXE PROFESSIONNELLE)

La DCRTP est versée au titre des dégrèvements décidés par l'État. Le montant perçu est stable depuis 2013 et s'élève à 259 638 €. Au vu des éléments issus de l'analyse de la loi de finances pour 2018, cette dotation devrait supporter une baisse de 16,94 % soit - 43 983 € par rapport à la dotation 2017. Toutefois, la notification provisoire de la Préfecture confirme le montant antérieur de 259 638 €. L'inscription budgétaire est conforme à la notification.

LE FNGIR (FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DES RESSOURCES)

La Ville perçoit un montant stable depuis début 2013 : 493 826 €. La notification provisoire pour 2018 confirme cette enveloppe.

LES PRÉLÈVEMENTS

LE FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE DE FRANCE (FSRIF)

La ville de Voisins le Bretonneux contribue à ce fonds calculé sur la base de données liées au potentiel fiscal et financier et au revenu moyen par habitant des communes. Après avoir augmenté progressivement entre 2012 (262 391 €) et 2016 (688 179 €), la Ville a contribué en 2017 à hauteur de 433 739 €, la baisse s'expliquant en partie en raison de la minoration du potentiel fiscal liée à la contribution versée au redressement des comptes publics.

La loi de finances, dans son article 61, précise que le montant global est maintenu à son niveau de 2017 soit 310 M€. Compte tenu de ce maintien et dans l'attente de nouvelles informations et de la détermination des éléments pris en considération, il est décidé d'inscrire la somme de 690 000 € qui correspond au montant du prélèvement 2016.

LE PRÉLÈVEMENT AU TITRE DE LA LOI SRU (SOLIDARITÉ ET RENOUVELLEMENT URBAINS)

La pénalité est calculée sur la base du nombre de logements locatifs sociaux manquants au 1^{er} janvier N-1 par rapport au seuil fixé par les textes qui est de 25 % des résidences principales.

Pour 2018, le taux de logements locatifs sociaux retenu sur Voisins le Bretonneux est de 16,33 % (726 logements), ce qui porte le nombre de logements manquants à 386 (contre 415 l'année précédente).

Les dépenses engagées par la Ville pour se rapprocher du seuil (réalisations en N-2) permettent de diminuer le montant du prélèvement. A ce titre, Voisins le Bretonneux a versé une subvention de 60 000 € à Antin résidences en 2016 pour l'opération de 112 logements rue Surcouf.

Compte tenu de ces éléments, le prélèvement peut être estimé à 125 000 €. La notification, qui devrait parvenir à la Ville début mars, permettra d'inscrire le montant exact au budget primitif.

LES RELATIONS FINANCIÈRES AVEC SQY

L'attribution de compensation de SQY s'élève à 2 256 489 € en 2018, en hausse de 3 085 € par rapport à 2017 (rétrocession de SQY à la Ville de la Sente des Bouvreuils).

Saint Quentin en Yvelines détenant la compétence Voirie et Espaces verts (accotements de la Voirie : ex arbres, pelouse) depuis le 1^{er} janvier 2018, les travaux de la CLETC (Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges) sont en cours et devraient aboutir dans les 9 mois. Étant donné que la Ville va recevoir en rétrocession des voies n'ayant pas vocation à être intégrées dans

le territoire intercommunal, l'AC (Attribution de compensation) devrait croître à l'issue de ces transferts.

Concernant la taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), Saint Quentin en Yvelines a l'obligation de financer cette taxe et le budget de Voisins le Bretonneux ne devrait pas être impacté. Toutefois, cette taxe sera répartie par les services fiscaux sur la TH, le Foncier Bâti et le Foncier Non Bâti et une réflexion doit être menée entre SQY et les villes pour tenir compte de ces prélèvements.





C - LA SITUATION DE LA VILLE



RÉTROSPECTIVE 2012-2017

Les recettes de fonctionnement (hors ordures ménagères et cession d'actifs) ont évolué d'environ 0.8 % entre 2012 et 2017 et le volume prévisionnel des recettes 2017 devrait être en légère hausse de 0.8 % par rapport à 2016 (variation hors cessions d'actifs).

Ces volumes demeurent stables malgré la baisse de la DGF (-340 223 € entre 2016 et 2017 et -1 298 346 € sur la période 2012-2017). Le maintien du niveau des ressources est lié au dynamisme des bases fiscales qui, malgré des taux stables depuis 2012 et une baisse en 2016, ont connu une augmentation en volume de 916 379 € entre 2012 et 2017.

Sur 2017, les encaissements de droits de mutation ont progressé de 105 000 € par rapport à 2016 pour atteindre 759 600 €.

Parallèlement, les charges réelles de fonctionnement devraient diminuer de 0.8 % entre 2016 et 2017 (chiffres prévisionnels) et l'évolution sur la période 2012-2017 devrait être de + 2.63 %.

Les charges de personnel ont progressé de 2.39 % entre 2016 et 2017 (suite à la réforme catégorielle et du point d'indice et l'arrivée d'un 6^e policier municipal). L'augmentation du chapitre 012 est de 6.90 % entre 2012 et 2017 mais ne représente que 0.39 % entre 2014 et 2017.



SITUATION FISCALE ET FINANCIÈRE DE LA COMMUNE

Le taux d'épargne brute, qui atteignait 10.9 % en 2016, devrait être d'environ 11.4 % en 2017. Il représente la part des recettes qui peut être consacrée à l'investissement. La capacité d'autofinancement nette devrait être très légèrement inférieure à 2016 (-1.30 %).

L'excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 s'élevait à 1 281 037 € et les réalisations de 2017 permettent d'escompter un montant équivalent (opérations de clôture et de rattachement en cours).

L'encours de la dette de la Ville reste modéré et s'élève à 1 176 572 € au 1^{er} janvier 2018 soit 101 € / habitant.

Les recettes d'investissement liées au FCTVA (Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée) et aux fonds de concours de SQY favorisent la capacité de la commune à autofinancer une partie des programmes et génèrent environ 900 000 € de ressources chaque année. L'inscription en 2018 sera supérieure en raison de reliquats de fonds de concours restant à encaisser sur les exercices antérieurs.

Compte tenu du niveau d'épargne brute prévisionnelle pour 2017, la capacité de désendettement (encours de la dette / épargne brute) est de 8 mois. Le ratio moyen des communes de la même strate s'élevait à 7.3 années en 2015.

En 2017, les taux des impôts locaux sont restés stables et il n'est pas prévu de les augmenter sur l'année 2018.

LA POLITIQUE DE TARIFICATION

La tarification des services municipaux a fait l'objet d'une revalorisation de 1 % au 1^{er} janvier 2018 conforme à l'inflation constatée en 2017, sur la période de septembre 2016 à septembre 2017. Cette augmentation permet de maintenir en € constants le niveau des participations des usagers aux services municipaux.

Pour mémoire, les tarifs 2017 n'avaient pas donné lieu à augmentation en raison du niveau très faible d'inflation constatée en 2016 : 0,2 %.

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Les subventions versées aux associations en 2017 s'élevaient à 344 900 €. Il est prévu de maintenir une enveloppe d'un niveau équivalent en 2018.

L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de dépenses ne devraient pas être supérieures aux inscriptions du budget primitif 2017.

Le volume des recettes devrait être légèrement supérieur compte tenu de la revalorisation des bases fiscales estimée à 76 000 €. Le niveau général des autres recettes et dotations devrait être globalement stable en 2018 par rapport à 2017. En effet, des recettes exceptionnelles ont été encaissées en 2017 à hauteur de 108 000 € (versement d'une indemnité d'assurance liée au sinistre survenu en 2010 au centre sportif Les Pyramides (problèmes d'infiltration à la suite des travaux d'extension).

En 2018, des recettes nouvelles liées à la signature du contrat Enfance Jeunesse 2017 – 2020 sont inscrites à hauteur de 167 000 €. Ces subventions complémentaires sont liées aux structures gérées par les services Petite Enfance, Enfance et Jeunesse et concernent notamment l'augmentation de la capacité d'accueil de la structure Multi-accueil Île aux enfants et la prise en compte de la crèche des Diablotins en raison du travail effectué pour améliorer la qualité de l'accueil (adaptation aux besoins des familles, accueil des enfants en situation de handicap...).

Au total, ces subventions vont représenter 748 000 € de recettes supplémentaires et seront perçues sur les exercices 2018 à 2021.



ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BP 2017	PROJET BP 2018	ÉVOLUTION
Chapitre 011 Charges à caractère général	3 624 767	3 598 621	-0,72 %
Chapitre 012 Frais de personnel	9 410 000	9 234 373	-1,87 %
Chapitre 014 Atténuation de produits (FSRIF et prélèvement SRU)	846 720	815 000	-3,75 %
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante	716 452	716 292	-0,02 %
Chapitre 66 Charges financières	56 000	49 600	-11,43 %
Chapitre 67 Charges exceptionnelles	18 000	16 000	-11,11 %
Chapitre 68 Dotation aux amortissements et provisions (passage au régime semi-budgétaire des provisions en 2017)	3 000	0	-100,00 %
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	14 674 939	14 429 886	-1,67 %

ÉVOLUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT

Le projet de BP 2018 présente un excédent de fonctionnement estimé à 616 000 € et un besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de 3 710 000 €.

Compte-tenu de la reprise des résultats de clôture 2017 en cours de détermination et des reports d'investissement, le budget 2018 devrait être équilibré sans avoir recours à l'emprunt.

ANALYSE FINANCIÈRE

Indicateurs d'analyse financière	CA 2016	CA 2017 (prévisionnel)
+ recettes réelles de fonctionnement	16 455 543,82	15 499 824,05
- dépenses réelles de fonctionnement	13 783 909,15	13 722 105,00
+ intérêts de la dette	58 567,18	53 108,00
= épargne de gestion	2 730 201,85	1 830 827,05
- produits exceptionnels (775 cessions immobilières)	874 415,75	0,00
= épargne de gestion (hors cessions immobilières)	1 855 786,10	1 830 827,05
- intérêts de la dette	58 567,18	53 108,00
= épargne brute courante (hors cessions immobilières)	1 797 218,92	1 777 719,05
- capital de la dette	132 778,28	134 896,76
= épargne nette (hors cessions immobilières)	1 664 440,64	1 642 822,29
Capital restant dû au 31/12 N	1 311 468,51	1 176 571,75
RATIO DE DÉSENDETTEMENT	0,73	0,66

L'épargne de gestion

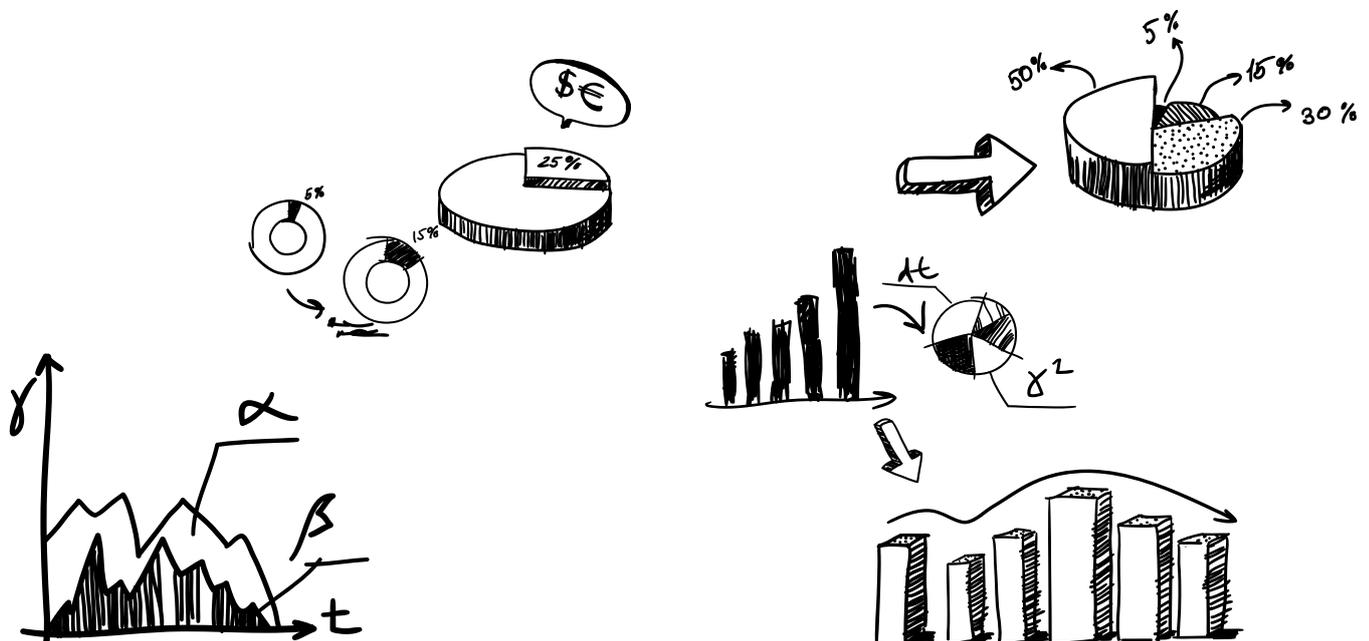
est la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être affectées à l'autofinancement et à la charge de la dette.

L'épargne brute courante

représente la marge de manœuvre résiduelle pouvant être consacrée à l'investissement. Elle mesure la capacité de la collectivité à faire face à ses engagements financiers.

Le ratio de désendettement

(encours de la dette / épargne brute) est un indicateur de solvabilité de la collectivité. Il correspond à 9 mois pour 2016 et à 8 mois en 2017 (score très satisfaisant au regard du seuil d'alerte fixé à 8 ans).



ÉTAT DE LA DETTE

3 emprunts à taux fixe composent la dette de Voisins le Bretonneux dont l'encours s'élève à **1 176 572 €** au 1^{er} janvier 2018.

CAISSE D'ÉPARGNE (2005-2025) - TAUX 3,35 % - 1 000 000 €

CREDIT MUTUEL (2007-2027) -TAUX 4,70 % - 1 000 000 €

CAISSE D'ÉPARGNE (2010-2023) - TAUX 3,84 % - 500 000 €

	CAPITAL AMORTI	INTÉRÊTS	TOTAL ANNUITÉ	TOTAL CRD
2018				
CAISSE D'ÉPARGNE (2005-2025)	25 000,00	5 967,19	30 967,19	162 500,00
CREDIT MUTUEL (2007-2027)	49 410,43	28 803,74	78 214,17	563 435,15
CAISSE D'ÉPARGNE (2010-2023)	62 704,37	14 647,74	77 352,11	313 521,80
TOTAL	137 114,80	49 418,67	186 533,47	1 039 456,95
2019				
CAISSE D'ÉPARGNE (2005-2025)	25 000,00	5 129,69	30 129,69	137 500,00
CREDIT MUTUEL (2007-2027)	51 732,72	26 481,45	78 214,17	511 702,43
CAISSE D'ÉPARGNE (2010-2023)	62 704,37	12 206,47	74 910,84	250 817,43
TOTAL	139 437,09	43 817,61	183 254,70	900 019,86
2020				
CAISSE D'ÉPARGNE (2005-2025)	25 000,00	4 292,19	29 292,19	112 500,00
CREDIT MUTUEL (2007-2027)	54 164,16	24 050,01	78 214,17	457 538,27
CAISSE D'ÉPARGNE (2010-2023)	62 704,37	9 791,91	72 496,28	188 113,06
TOTAL	141 868,53	38 134,11	180 002,64	758 151,33
2021				
CAISSE D'ÉPARGNE (2005-2025)	25 000,00	3 454,69	28 454,69	87 500,00
CREDIT MUTUEL (2007-2027)	56 709,87	21 504,30	78 214,17	400 828,40
CAISSE D'ÉPARGNE (2010-2023)	62 704,37	7 323,87	70 028,24	125 408,69
TOTAL	144 414,24	32 282,86	176 697,10	613 737,09
2022				
CAISSE D'ÉPARGNE (2005-2025)	25 000,00	2 617,19	27 617,19	62 500,00
CREDIT MUTUEL (2007-2027)	59 375,24	18 838,93	78 214,17	341 453,16
CAISSE D'ÉPARGNE (2010-2023)	62 704,37	4 882,58	67 586,95	62 704,32
TOTAL	147 079,61	26 338,70	173 418,31	466 657,48
2023				
CAISSE D'ÉPARGNE (2005-2025)	25 000,00	1 779,69	26 779,69	37 500,00
CREDIT MUTUEL (2007-2027)	62 165,87	16 048,30	78 214,17	279 287,29
CAISSE D'ÉPARGNE (2010-2023)	62 704,37	2 441,29	65 145,66	0,00
TOTAL	149 870,24	20 269,28	170 139,52	316 787,29
2024				
CAISSE D'ÉPARGNE (2005-2025)	25 000,00	942,19	25 942,19	12 500,00
CREDIT MUTUEL (2007-2027)	65 087,67	13 126,50	78 214,17	214 199,62
TOTAL	90 087,67	14 068,69	104 156,36	226 699,62
2025				
CAISSE D'ÉPARGNE (2005-2025)	12 500,00	157,03	12 657,03	0,00
CREDIT MUTUEL (2007-2027)	68 146,79	10 067,38	78 214,17	146 052,83
TOTAL	80 646,79	10 224,41	90 871,20	146 052,83
2026				
CREDIT MUTUEL (2007-2027)	71 349,69	6 864,48	78 214,17	74 703,14
TOTAL	71 349,69	6 864,48	78 214,17	74 703,14
2027				
CREDIT MUTUEL (2007-2027)	74 703,14	3 511,05	78 214,19	0,00
TOTAL	74 703,14	3 511,05	78 214,19	0,00

2

LES TENDANCES BUDGÉTAIRES ET LES GRANDES ORIENTATIONS DE LA COLLECTIVITÉ



A - LES ORIENTATIONS

La politique familiale : la priorité de la Ville

La Ville fait de la politique familiale sa priorité :

- ✓ projet éducatif accessible au plus grand nombre et aide aux enseignants dans leurs projets liés au numérique,
- ✓ événements qui créent du lien social et mettent en valeur le travail des équipes éducatives et associatives,
- ✓ actions qui favorisent la responsabilisation et l'acquisition de valeurs citoyennes à destination des jeunes,
- ✓ soutien aux partenaires qui œuvrent avec la Ville pour lutter contre l'isolement,
- ✓ accompagnement des familles en difficulté.

La Ville mettra un terme à la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2018 et réorganisera l'accueil du mercredi dans 3 groupes scolaires au lieu de 6, favorisant ainsi de nouveaux projets pédagogiques riches et variés.

Le cadre de vie et la sécurité

Ces deux postes sont également des axes majeurs : l'entretien du patrimoine bâti, sa mise aux normes, la recherche d'économie d'énergie seront privilégiés. Suite à l'installation du CLSPD (Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance), de nouvelles actions seront proposées pour préserver la sécurité publique avec un enjeu fort sur la prévention.



La construction budgétaire se fera, comme toujours, sur l'ajustement des dépenses à nos recettes dans un contexte où quelques inconnues subsistent, en particulier sur la pénalité SRU, les droits de mutation et les fonds de péréquation. L'objectif de maîtrise de la masse salariale reste prioritaire et les recrutements devront systématiquement répondre à un besoin bien défini.

B - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les efforts se poursuivront quant à l'**amélioration des procédures d'expression des besoins et à l'optimisation des procédures d'achat** afin que les nouveaux marchés répondent aux objectifs politiques de ce mandat : développement durable, recherche d'économies, mutualisation, procédures qui permettent au service Finances de gagner en productivité en réduisant, par exemple, le nombre de factures (marché de denrées alimentaires à venir).
- **L'enveloppe des subventions aux associations restera constante** et les actions complémentaires aux compétences communales ou qui répondent à nos objectifs seront favorisées.
- **Il n'est pas prévu de recourir au levier de la fiscalité locale.** Un travail sera mené sur la politique tarifaire afin de la rendre plus équitable et plus lisible pour tous.
- **Le travail sur la faisabilité d'un marché forain sera finalisé** cette année et permettra de prendre une décision en fonction des coûts et des modes d'organisation préconisés.
- Afin de répondre aux attentes de l'État en terme de maîtrise budgétaire et de participation à l'effort collectif, **le budget primitif sera centré sur les missions communales.**

2

LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS DE LA COMMUNE

Malgré la baisse de notre capacité d'autofinancement due à la baisse régulière des dotations, le recours à l'emprunt n'est pas prévu en 2018. Pour chaque projet, toutes les possibilités de subventionnement seront examinées, auxquelles s'ajoute l'enveloppe annuelle des fonds de concours de SQY.

→ La PPI (Programmation Pluriannuelle des Investissements) priorise la mise aux normes, l'entretien des bâtiments ainsi que la poursuite de la sécurisation des écoles et crèches. Le maintien en état des équipements scolaires est une priorité et nous poursuivons les changements d'huissierie, source d'économie d'énergie, les mises aux normes électriques et de sécurité.

→ Cette PPI prend également en compte les nouveaux projets : les espaces publics feront à nouveau l'objet de toute notre attention avec la création de stationnement et la redistribution des espaces verts au mail de Schenefeld et la réfection de l'entrée du quartier de la Bretonnière.

→ Une PPI spécifique aux réfections de voirie est en cours de finalisation car les rétrocessions concédées depuis 1995 rendent nécessaire une priorisation en fonction de l'état des chaussées.

→ Conformément à notre programme, la maison de la Grande Île sera réhabilitée. 2018 sera également l'année de la livraison de la salle de quartier du Mérantais ainsi que de l'église du village.

→ Des études sont programmées pour la création d'un Padel pour enrichir l'offre sportive tennistique, ainsi que pour la création d'un nouveau cimetière désormais indispensable.

→ Enfin, de **nouvelles caméras de vidéoprotection** seront déployées dans les différents quartiers selon le plan de déploiement pluriannuel.

A - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS 2018 - 2020

Projets	Coûts TTC 2018	Coûts TTC 2019	Coûts TTC 2020
Réhabilitation du patrimoine bâti et sécurisation	1 470 000	1 390 000	1 500 000
ADAP Travaux d'accessibilité des bâtiments	146 000	150 000	150 000
Travaux église Notre Dame	180 000		
Aménagement de la Maison de quartier du Mérantais	240 000		
Aménagement Maison de la Grande Île	542 000		
Réhabilitation des voiries	260 000	840 000	840 000
Création des places de stationnement Mail de Schenefeld	460 000		
Réfection entrée de quartier de la Bretonnière	350 000		
Études cour Decauville		100 000	
Équipements sportifs	210 000	760 000	530 000
Création de deux paddels	45 000	306 000	
Éclairage du terrain d'honneur du Grand Pré	250 000		
Création d'un terrain synthétique		600 000	
Aménagement du nouveau cimetière	40 000	420 000	520 000
Vidéo-protection	90 000	48 000	48 000
Total dépenses d'investissement	4 283 000	4 614 000	3 588 000

Financements	Ressources 2018	Ressources 2019	Ressources 2020
Subventions Contrat départemental		420 000	
Fonds de concours SQY (pacte financier 2017-2020)	409 422	409 422	409 422
Fonds de compensation de la TVA (16,404 % du TTC) - Estimation	700 000	750 000	580 000
Autofinancement/emprunts	3 173 578	3 034 578	2 598 578
Total recettes d'investissement	4 283 000	4 614 000	3 588 000



CONCLUSION

SUR LES PERSPECTIVES

DU BUDGET 2018

- ✓ Maîtrise rigoureuse des dépenses de fonctionnement, examen global des coûts par projet ou action pour limiter les coûts de fonctionnement induits,
- ✓ Renégociation des contrats arrivant à échéance, poursuite des efforts de gestion pour les achats et les charges externes,
- ✓ Prise en compte des nouvelles réglementations, notamment concernant les charges de personnel (mise en place du RIFSEEP Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel),
- ✓ Maîtrise de la masse salariale,
- ✓ Pas d'augmentation de la fiscalité,
- ✓ Maintien d'une politique d'investissement dynamique et lancement de nouveaux projets.

4 L'ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL

Depuis 2014, la commune a comme objectif de maîtriser la masse salariale, et ce malgré un contexte peu favorable et des régularisations coûteuses.

En effet, en 2015, des régularisations sur l'attribution de la NBI, le fonds d'insertion des personnes handicapées ou encore la GIPA ont eu lieu.

Sur l'année 2016, il a fallu prendre en compte la réforme Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations (PPCR) concernant 35 agents, soit un coût de 11 050 €, ainsi que l'augmentation de 0.6 % du point d'indice à compter du 1^{er} juillet 2016 (21 000 €).

Pourtant, la masse salariale 2016 a enregistré une diminution par rapport à la masse salariale de 2015 (-1.91 %). En effet, l'année 2016 a été marquée par le remplacement d'agents partis à la retraite ou en mutation, ce qui a permis d'optimiser la masse salariale associée. Cela représente au total une non-dépense d'environ 180 000 €. En outre, certains postes budgétaires ont été mieux maîtrisés : Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), Comité National d'Action Sociale (CNAS), indemnités et heures supplémentaires à hauteur de 69 000 €.

Les dépenses de personnel représentent donc plus de 60 % des dépenses de fonctionnement de la Collectivité. Bien sûr, ce ratio est à rapporter aux dépenses de fonctionnement. Plus celles-ci diminuent, plus la part des dépenses de personnel est élevée.

	2014	2015	2016	2017 (prévisionnel)
CA (chapitre 012)	9 098 735 €	9 094 492 €	8 920 418 €	9 133 884
Dépenses réelles de fonctionnement	14 764 093 €	14 878 843 €	13 783 909 €	13 722 106 €
Charges de personnel	61,63 %	61,12 %	64,72 %	66,56 %

A - LES AVANTAGES EN NATURE

Concernant les mutuelles, la commune de Voisins le Bretonneux ne participe pas à la prise en charge des mutuelles des agents. Depuis le 1^{er} janvier 2017, la participation de l'employeur se fait uniquement sur la prévoyance, à hauteur d'un euro par an et par agent (soit 111 €). L'adhésion à un nouveau contrat permet par ailleurs aux agents de bénéficier d'une meilleure couverture pour une cotisation moins élevée.



LES REPAS (FOURNIS SUR LE TEMPS DE TRAVAIL)

Année	Nombre d'agents	Montant total	Évolution
2014	110	33 865 €	
2015	115	36 456 €	+ 7,65%
2016	108	37 971 €	+ 4,16 %
2017	124	36 670 €	- 3,54 %

Il y a une différence d'environ 400 repas entre 2016 et 2017.



LES LOGEMENTS DE FONCTION

Année	Nombre d'agents	Montant total	Évolution
2014	22	43 765 €	
2015	19	38 768 €	- 11,42 %
2016	16	33 369 €	- 13,93 %
2017	15	21 016 €	- 37,01 %

Avec l'augmentation de loyers des logements de fonction répartie sur 3 ans, l'avantage en nature tend à baisser au fur et à mesure des années. À compter de 2018, cette somme se stabilisera.



LES VOITURES

Année	Nombre d'agents	Montant total	Évolution
2015	4	3 739 €	
2016	2	2 385 €	- 36,21 %
2017	2	2 385 €	0 %

B - LE TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail légal est de 1 607 heures par an et par agent à temps complet.

Des congés exceptionnels avaient été accordés aux agents venant ainsi réduire le temps de travail (ex : les jours de présentisme, les congés d'ancienneté, le congé spécial de départ en retraite). Lors de l'entrée en vigueur de l'aménagement et de la réduction du temps de travail, la Commune a fait le choix, de manière légale, de maintenir les régimes antérieurs. Par conséquent, le temps de travail des agents de Voisins le Bretonneux était inférieur aux 1 607 heures plafonds.

Un travail a été effectué sur le premier semestre 2017 afin de revoir les modalités de temps de travail des agents de Voisins le Bretonneux. À cet effet, ces jours exceptionnels ont été renégociés et seuls les jours d'ancienneté ont été maintenus, diminuant ainsi au maximum de 21 heures (3 jours) le plafond des 1 607 heures.

Parallèlement, les agents ont augmenté leur temps de travail passant ainsi de 36 heures hebdomadaires avec 6 jours d'ARTT à 36 h 30 hebdomadaires avec 9 jours d'ARTT. Le temps de travail des cadres est maintenu à 38 heures hebdomadaires, avec 18 jours d'ARTT.

L'avenant au protocole ARTT a recueilli un avis favorable du Comité technique le 12 juin 2017 et du Conseil municipal le 27 juin 2017.

Les nouvelles modalités du temps de travail ont été appliquées au 1^{er} juillet 2017.

C - LES EFFECTIFS

Il y a eu 7 départs en retraite en 2017 dont une retraite pour invalidité.

Il est prévu 5 départs en retraite pour 2018 (intentions connues), dont deux retraites pour invalidité. Deux autres agents remplissent les conditions pour partir en 2018 mais ils n'ont pas encore fait connaître leurs intentions.

ÉVOLUTION DES DÉPARTS À LA RETRAITE

Année	Nombre de départs	Age moyen
2015	5	61,40
2016	4	60,75
2017	7	61,28
PRÉV 2018	5	61

ÉVOLUTION SUR 4 ANS DES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS (AU 31/12, PAR CATÉGORIE STATUTAIRE)

Effectifs rémunérés : prise en compte de l'ensemble des agents au 31/12 de l'année, y compris les agents remplaçant des agents indisponibles (ex : il est donc comptabilisé à la fois l'agent malade et son remplaçant).

Postes pourvus : postes qui sont ouverts budgétairement et qui sont occupés réellement par l'agent à une date donnée.

	2014				2015			
	Cat A	Cat B	Cat C	Total	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Titulaires	10,3	28,5	129,1	167,9	9,3	27,3	128	164,6
Contractuels	4,5	2	46,5	53	1	3,4	41	45,4
Emplois fonctionnels	1	0	0	1	2	0	0	2
Vacataires	0	0	60	60	0	0	50	48
Total	15,8	30,5	235,6	281,9	12,3	30,7	219	260

	2016				2017			
	Cat A	Cat B	Cat C	Total	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Titulaires	10,8	27,7	134,8	173,3	9,8	28,6	128,6	167
Contractuels	1	5	36,6	42,6	3	6	36,6	45,6
Emplois fonctionnels	2	0	0	2	1	0	0	1
Vacataires	0	0	48	48	0	0	53	53
Total	13,8	32,7	219,4	265,9	13,8	34,6	218,20	266,60

	Évolution entre 2014 et 2017			
	Cat A	Cat B	Cat C	Total
Titulaires	-0,5	0,1	1,3	0,9
	-5%	0%	0%	1%
Contractuels	-1,5	4	-9,9	-7,4
	-33%	200%	-21%	-14%
Emplois fonctionnels	1	0	0	1
	0%	-	-	0%
Vacataires	-	-	-7	-7
	-	-	-12%	-12%
Total	-2	2,2	-16,2	-16
	-13%	7%	-7%	-6%



ÉVOLUTION SUR 4 ANS DES EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS AU 31/12

	2014	2015	2016	2017
Titulaires	167,9	164,6 -3,3 -1,97%	173,3 8,7 5,29%	168,8 -4,5 -2,60%
Contractuels	53	45,4 -7,6 -14,34%	42,6 -2,8 -6,17%	46,4 3,8 8,92%
Emplois fonctionnels	1	2 100%	2 0 0%	2 0 0%
Vacataires	60	48 -12 -20%	48 0 0%	50 2 4,17%
Total	281,90	260 -21,9 -7,77%	265,9 5,9 2,27%	267,2 1,3 0,49%

Depuis 2015, la Collectivité s'est engagée dans une démarche de résorption de l'emploi précaire en procédant à de nombreuses titularisations. Ainsi, en 2016, 10 agents ont été mis en stage et 6 agents l'ont été en 2017.

Néanmoins, le nombre de titulaires est en baisse par rapport à 2016. En effet, les derniers départs de titulaires sur le 2^e semestre 2017 (départs en mutation ou en retraite) ont été remplacés par des agents contractuels, faute d'avoir pu recruter des titulaires de la Fonction Publique. Il s'agit de postes nécessitant une expertise ou une technicité particulière (ex : poste de médiateur culturel ou postes de la petite enfance qui, outre le diplôme d'État, demandent le concours de la Fonction Publique très difficile à obtenir).

Au total, les effectifs restent quasiment identiques entre 2016 et 2017.

Depuis le début du mandat, les effectifs ont baissé de 6 %. En effet, de nombreux services ont été réorganisés faisant appel pour certains d'entre eux à des prestataires extérieurs.

EFFECTIFS RÉMUNÉRÉS AU 31/12, EN € (BRUT CHARGÉ)

	2014	2015	2016	2017
Fonctionnaires	504 122 €	537 334 €	516 757 €	527 448 €
Contractuels	142 010 €	124 927 €	99 851 €	123 005 €
Vacataires	46 840 €	43 854 €	41 704 €	47 596 €
Total	692 972 €	706 115 €	658 313 €	698 050 €

En 2016, le salaire net moyen d'un agent titulaire de la Ville s'élevait à 1 655 €, contre 1 890 € pour la moyenne nationale (source Ministère de la Fonction Publique 2015).

Le salaire moyen est en nette baisse par rapport à 2015 (1 865 €). Cela peut s'expliquer par le fait que, certes, il y a une augmentation du nombre de titulaires mais qu'il s'agit d'agents mis en stage. Ce sont donc des agents en début de carrière appartenant à la catégorie C, sans régime indemnitaire particulier.

Le coût de la masse salariale par habitant est de 763 € / habitant (CA 2016). La moyenne nationale de la strate (communes de 10 000 à 20 000 habitants) est de 667€ / habitant (source DGCL 2015).

D - LES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

L'objectif est de présenter un budget du personnel contenu.

Pour 2018, le budget n'aura pas à intégrer de réformes catégorielles, celle sur le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations ayant été reportée d'un an, au 1^{er} janvier 2019 (45 000€ seront à prévoir en 2019).

De même, la Collectivité a procédé, en amont de la mise en place du nouveau régime indemnitaire, à une régularisation de certaines situations en vue de tendre à une équité en fonction des métiers exercés. Cela représente un coût de 18 000 € l'année.

Au vu des éléments connus à ce jour, les dépenses de personnel pour 2018 devraient donc avoisiner 9 234 373 €.

E - LES OUTILS POUR UNE MEILLEURE MAÎTRISE

Compte-tenu de son poids dans les dépenses de fonctionnement, la maîtrise de la masse salariale est un des enjeux pour les années à venir, tout en gardant le niveau de service public attendu.

LA QUESTION DU RECRUTEMENT

Depuis plusieurs années, la Collectivité se questionne à chaque départ d'agents (en retraite ou suite à une mutation) sur la nécessité du remplacement ou d'une réorganisation. L'ensemble des postes n'est donc pas remplacé.

De même, le remplacement des agents momentanément indisponibles suit des règles précises instaurées par la Collectivité. Par exemple, les agents en congé maladie (longue maladie ou longue durée) ou qui prennent une disponibilité ne sont remplacés que si le service a étudié au préalable toutes les possibilités de redéploiement des missions en interne. Les agents en congé maternité ne sont, quant à eux, pas remplacés, sauf dans les cas d'encadrement d'enfants.

MISE EN PLACE ET SUIVI DE TABLEAUX DE BORD

Il existe déjà des tableaux de suivi des arrivées et des départs, de l'évolution des heures supplémentaires d'une année à l'autre afin de maîtriser les coûts, du suivi des coûts de formation et également un suivi budgétaire précis mensuel. Cela permet ainsi de constater et expliquer les écarts entre ce qui a été prévu et réalisé, d'identifier quels éléments sont venus perturber cette réalisation (avancements, promotion, mesures statutaires, recrutement ou vacances de poste...), quels correctifs ont dû être apportés en cours d'année.

LE BILAN SOCIAL EN 2018

Tous les deux ans, il est demandé aux collectivités de faire un bilan précis de la collectivité. Il permet d'apporter une vue d'ensemble des caractéristiques des personnels et de leurs conditions de travail. Il permet de repérer les problèmes et dysfonctionnements pour y remédier et d'anticiper une politique de gestion des ressources humaines.

LES RELATIONS SOCIALES

Un autre outil non négligeable repose sur les liens que peut avoir l'Administration avec les représentants du personnel et le personnel en général. Depuis quelques années, toutes les grandes réformes ont été mises en place en concertation avec les agents (en 2017 : modification du temps de travail et mise en place du régime indemnitaire). Pour 2018, la deuxième partie du régime indemnitaire, le Complément Indemnitaire d'Attribution, se fera également sous la forme d'un groupe de travail afin de travailler de concert. L'objectif est de garder l'agent au cœur de son travail et qu'il continue à trouver des motivations.